



Le travailleur à temps partiel volontaire au chômage: un profil

Études

Sommaire

Introduction.....	3
1. Evolution du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon le sexe.....	5
2. Evolution du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon la classe d'âge.....	7
3. Evolution selon la durée du chômage.....	10
4. Evolution selon la branche d'activités.....	12
5. Evolution selon la catégorie familiale.....	14
6. Part des non-demandeurs d'emploi au sein des travailleurs à temps partiel volontaire au chômage.....	15
7. Travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon le niveau d'études.....	16
Conclusions.....	17

Le travailleur à temps partiel volontaire au sein de l'assurance-chômage

Ce groupe est composé, d'une part, de travailleurs qui délibérément ne veulent effectuer que des prestations à temps partiel et qui, en cas de perte d'emploi, ne s'inscrivent pas en tant que demandeur d'un emploi à temps plein et qui, dès lors, ne sont donc pas disponibles pour un emploi à temps plein. D'autre part, le groupe est également composé d'un grand nombre de travailleurs à temps partiel pour lesquels est appliquée une solution dite "second best" s'ils ne peuvent être assimilés à un travailleur à temps plein ou à un travailleur à temps partiel avec maintien des droits.

L'assimilation à un travailleur à temps plein peut être obtenue à condition, à la fois, de gagner au moins le salaire de référence (1 283,91 EUR par mois pour les plus de 21 ans au 1^{er} avril 2007), de pouvoir prouver son admissibilité à temps plein et de s'inscrire comme demandeur d'emploi à temps plein. Si le salaire est inférieur au salaire de référence mais que les conditions d'admissibilité et d'octroi d'allocations comme travailleur à temps plein sont rencontrées au moment du début du travail à temps partiel, on peut obtenir le statut de travailleur à temps partiel avec maintien des droits.

Si l'on ne remplit ni les conditions pour être assimilé à un travailleur à temps plein, ni celles pour être considéré comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits, on peut éventuellement encore entrer dans le régime d'allocation des travailleurs à temps partiel volontaire. Il n'y a pas de données chiffrées reflétant le rapport entre les travailleurs à temps partiel délibérément volontaire et ceux qui se retrouvent plutôt "involontairement" dans le système d'allocation des travailleurs à temps partiel volontaire.

Tous les horaires possibles à partir de 12 heures ou d'un 1/3 d'un emploi à temps plein entrent en ligne de compte pour ce régime d'allocation. Celui-ci est, néanmoins, moins favorable pour les travailleurs à temps partiel volontaire que le régime pour les travailleurs à temps plein, étant donné que seules des demi-allocations sont payées proportionnellement au nombre de demi-jours prestés auparavant. Il n'en reste pas moins que ce système permet au travailleur à temps partiel volontaire de continuer à bénéficier de demi-allocations lors de la reprise d'un travail à temps partiel avec un horaire qui compte moins d'heures de travail que le précédent. Le nombre d'allocations est alors diminué de deux demi-jours pour chaque jour presté. Le nombre de travailleurs à temps partiel volontaire qui bénéficient d'une allocation tout en continuant d'effectuer des prestations de travail est très limité (moins de 3 %).

Dans ce statut, on retrouve un certain nombre de chômeurs exclus pour chômage de longue durée qui ont trouvé un emploi à temps partiel et qui, en cas de chômage, ne satisfont pas aux conditions pour être admis à temps plein. En outre, on y compte beaucoup de femmes qui, pour pouvoir éduquer leurs enfants, ont travaillé à temps partiel pendant des années ou même toute leur vie professionnelle sans être disponibles pour un emploi à temps plein. On y retrouve aussi beaucoup de femmes qui, à un âge plus avancé, réintègrent à temps partiel le marché de l'emploi et qui ne remplissent pas les conditions pour être admises à temps plein en cas de chômage. Il est clair que l'offre croissante de ces emplois souvent extrêmement flexibles contribue aussi à déterminer les entrées dans le système d'allocation à temps partiel volontaire.

L'étude se focalise sur l'évolution de ce statut et sur les répartitions selon l'âge, avec une attention particulière pour les 50 ans et plus, selon la durée du chômage, la catégorie, la branche d'activités et le niveau d'études. En outre, elle examine également combien de ces chômeurs ne sont plus inscrits comme demandeurs d'emploi.

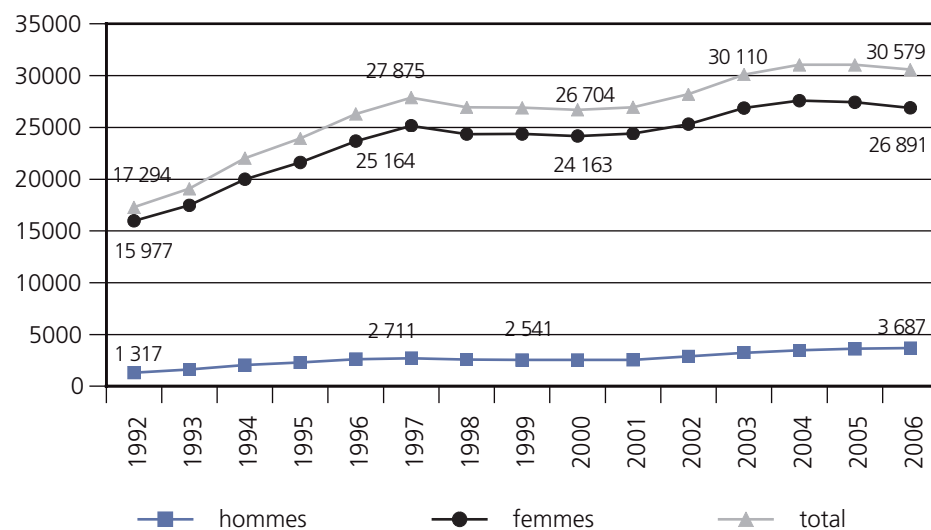
1. Evolution du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon le sexe

Les travailleurs à temps partiel volontaire bénéficiant d'une allocation de chômage sont minoritaires dans l'ensemble des travailleurs à temps partiel. Quelque 24 % de tous les travailleurs en Belgique travaillaient à temps partiel en 2006: 8 % des travailleurs et 44 % des travailleuses (Statbel, chiffres clés 2006).

Une minorité d'environ seulement 78 000 allocataires percevait en 2006 également une allocation de l'ONEM soit, en tant que travailleur à temps partiel avec maintien des droits qui, outre son salaire, bénéficie encore d'une allocation de garantie de revenu (AGR), soit en tant que travailleur à temps partiel volontaire devenu chômeur.

Graphique 1

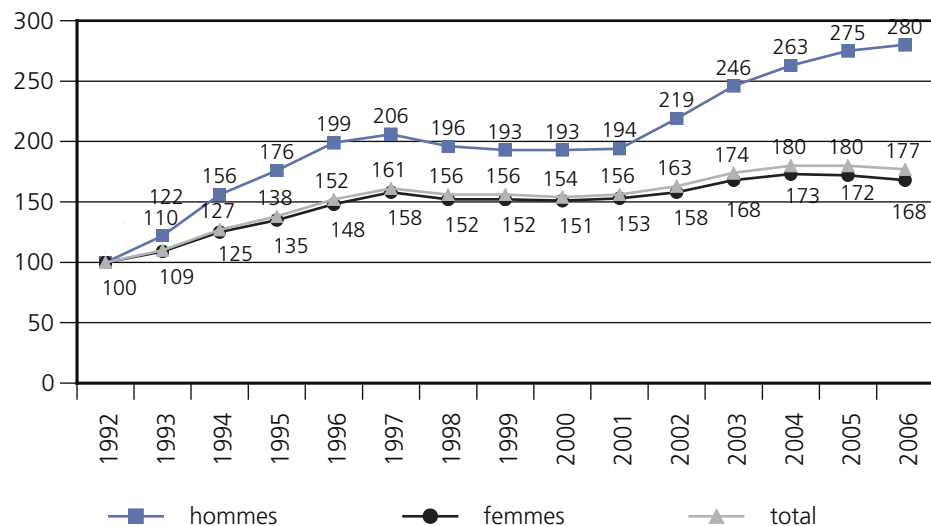
Evolution 1992-2006 du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire en chômage selon le sexe, chiffres absolus



Le nombre de paiements après un emploi à temps partiel volontaire a augmenté de 61 % entre 1992 et 1997, passant de 17 294 à 27 875 paiements. Entre 1997 et 2006, la croissance n'est que de 10 % pour atteindre 30 579 paiements, après avoir même légèrement baissé au début de cette période. Il est vrai que la part des hommes a progressé de 8 % à 12 % durant la période 1992-2006; toutefois, les femmes restent majoritaires dans ce statut avec 88 % des paiements en 2006.

Graphique 2

Evolution 1992-2006 du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire en chômage selon le sexe, 1992 = 100



Le nombre de travailleurs masculins à temps partiel volontaire bénéficiant d'une allocation s'est accru de 180 % depuis 1992, celui des femmes de 68 %. Au total, la hausse est de 77 %. Les deux sexes connaissent une stabilisation entre 1997 et 2001. La croissance enregistrée après 2001 est plus considérable chez les hommes que chez les femmes. A la fin de la période examinée se dessine une tendance à la stabilisation chez les femmes, une tendance qui se retrouve également au niveau du total, alors que chez les hommes, on constate une progression continue.

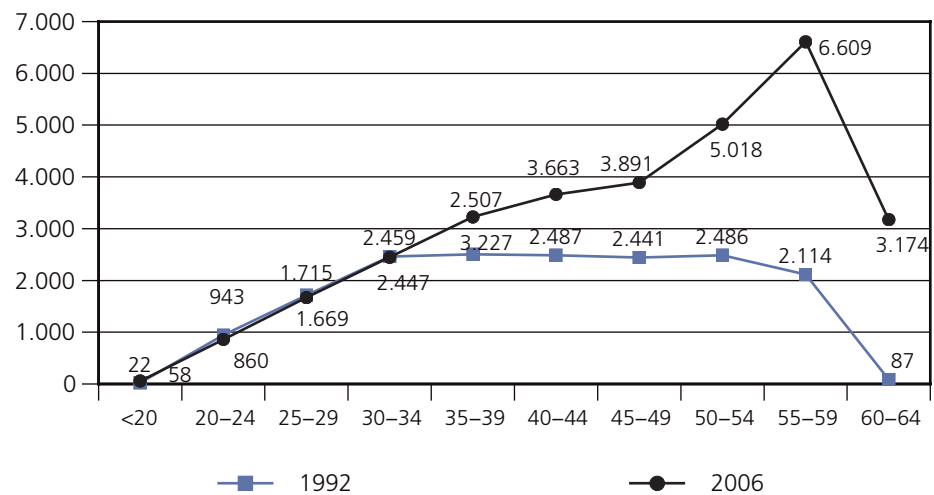
2. Evolution du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon la classe d'âge

Le graphique 3 montre qu'en 2006, le nombre de travailleurs à temps partiel volontaire au chômage s'accroît avec l'âge, à l'exception de la classe des 60 à moins de 65 ans, qui, elle, n'est pas encore arrivée au terme de sa croissance (pour les femmes, l'âge de la pension a été porté à 64 ans en 2006). On constate que les chiffres les plus élevés sont atteints, en 2006, au sein des classes d'âge de 50-54 ans et de 55-59 ans. Un nombre d'allocataires très important se situant dans les classes d'âge les plus élevées, à l'exception de la dernière, est déjà comptabilisé depuis 2002.

En 1992 par contre, on relevait un nombre équivalent d'allocataires de la classe d'âge de 35-39 ans jusqu'à la classe de 50-54 ans. Une baisse intervenait ensuite à partir de la classe d'âge de 55-59 ans.

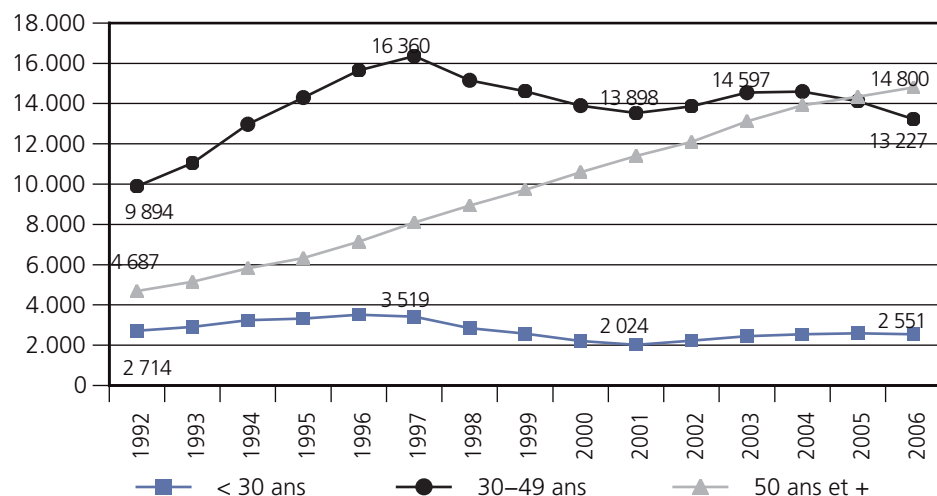
Graphique 3

Nombre de travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon la classe d'âge - comparaison entre 1992 et 2006



Graphique 4

Evolution 1992-2006 des travailleurs à temps partiel volontaire au chômage répartis selon les 3 grandes classes d'âge (chiffres absolus)



Qu'indique la comparaison des 50 ans et plus dans leur ensemble avec deux autres grandes classes d'âge, à savoir les -30 ans et les 30 à moins de 50 ans?

On peut constater une hausse progressive du nombre des 50 ans et plus. En 2006, cette classe d'âge compte le nombre le plus important d'allocataires (14 800), ce qui est supérieur au nombre observé dans la classe d'âge de 30 à -50 ans (13 227). Les 50 ans et plus constituent en 2006 presque la moitié (48 %) du total, tandis qu'en 1992, ils ne représentaient que 27 % de celui-ci.

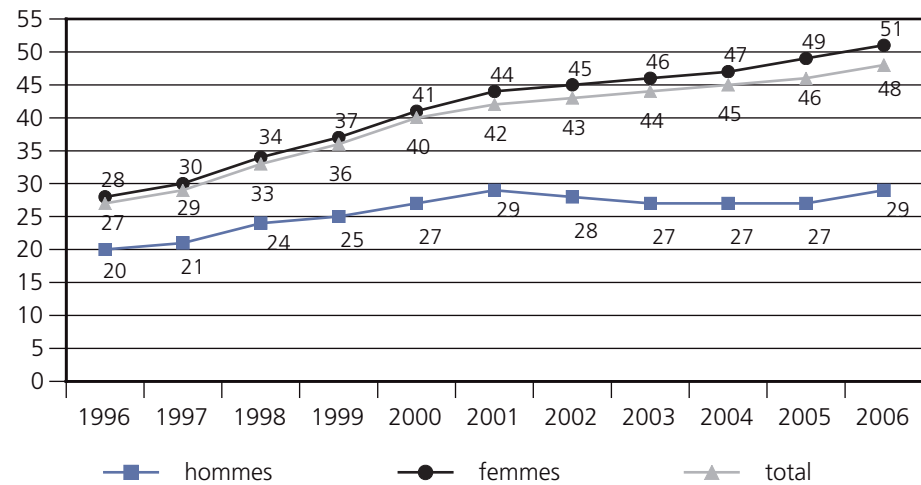
L'évolution des classes d'âge de 30 à 49 ans et de -30 ans sont différentes. On y observe d'abord jusqu'en 1997 une croissance qui est même très importante pour les 30 à 49 ans. Ensuite, on constate une baisse jusqu'en 2001, suivie d'une légère reprise puis d'une stabilisation pour les moins de 30 ans et d'une diminution pour les 30 à 49 ans.

Les 30 à 49 ans représentaient en 1992 encore une majorité de 57 % des allocataires dans le statut contre 43 % en 2006. Les -30 ans voient diminuer leur part de 16 % en 1992 à 8 % en 2006. En chiffres absolus, ils sont même moins nombreux en 2006 qu'en 1992.

L'évolution de la classe d'âge des 50 ans et plus est donc atypique si on la compare avec les deux autres. Si la tendance se poursuit, cette classe d'âge sera encore plus dominante dans un proche avenir.

Graphique 5

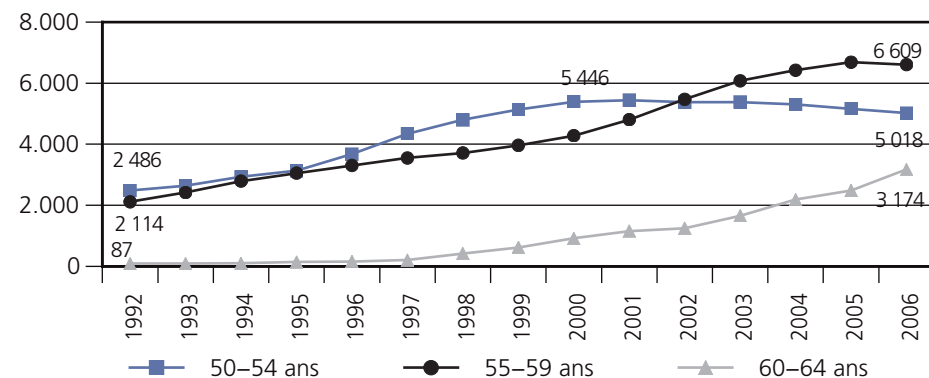
Evolution 1992-2006 du taux des 50 ans et plus parmi les travailleurs et travailleuses à temps partiel volontaire (en %)



Quelle est la part des hommes et des femmes dans cette croissance remarquable du nombre des 50 ans et plus dans le statut de travailleur à temps partiel volontaire (graphique 5)? Nous voyons que pour chacun des deux sexes, les 50 ans et plus voient augmenter leur nombre au cours de la période 1996-2006. Le taux des 50 ans et plus de sexe masculin est beaucoup moins élevé que celui de leurs homologues féminins. Il progresse de 20 % en 1996 pour atteindre 29 % en 2006. Chez les femmes, par contre, le taux des 50 ans et plus augmente de 28 % en 1996 à plus de 50 % en 2006 (51 %). Le vieillissement dans le statut est donc surtout imputable à l'entrée de femmes âgées de plus de 50 ans. Elles constituent non seulement 93 % à 94 % des 50 ans et plus, mais en 2006 aussi 45 % de l'ensemble des allocataires dans le statut, tous les âges confondus.

Graphique 6

Evolution 1992- 2006 des classes d'âge des 50-54 ans, des 55-59 ans et 60 ans et plus



Quelles sont les évolutions si l'on répartit les 50 ans et plus à leur tour en classes de 5 ans (graphique 6)?

Il est remarquable de constater que la classe d'âge de 55 à 59 ans, comptant, en 1992, moins de bénéficiaires que celle des 50 à 54 ans, prend le dessus à partir de 2002. La classe de 50 à 54 ans se stabilise en 2001 et décroît un peu depuis. Le passage de cette cohorte dans la classe d'âge de 55 à 59 ans fait que la stabilisation apparaît plus tard dans cette dernière classe d'âge, en l'occurrence depuis 2005 et 2006. En 2006, 45 % des 50 ans et plus étaient âgés de 55 à 59 ans, et 34 % de 50 à 54 ans. 21 % ont 60 ans ou plus, une classe qui, en 1992, existait à peine et qui était exclusivement peuplée d'hommes.

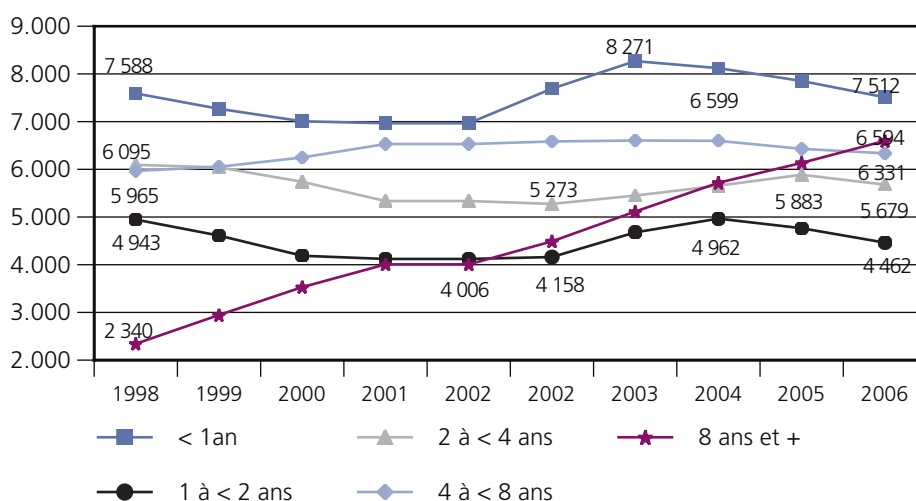
L'évolution de la classe d'âge des plus de 60 ans est déterminée par l'accroissement de l'âge de la pension des femmes et par le flux d'entrées venant de la classe inférieure des 55-59 ans. L'augmentation de l'âge de la pension des femmes n'a débuté que le 1^{er} juillet 1997 (jusqu'à 61 ans). En 2000, il était porté à 62 ans, en 2003 à 63 ans et en 2006 à 64 ans. En 2009, l'âge de la pension sera finalement porté à 65 ans. La classe des 60 ans et plus prend un essor depuis 1998. La cohorte entre 55 et 59 ans est actuellement très importante. Dans les années à venir, un grand nombre d'entre eux passera donc à la classe d'âge des plus de 60 ans. Cette classe croîtra encore dans le segment des 50 ans et plus, tandis que les autres classes d'âge présenteront probablement une légère baisse si la tendance observée en 2005-2006 se poursuit.

3. Evolution selon la durée du chômage

Il ressort du graphique 7 que le nombre de chômeurs ayant une durée du chômage de 8 ans ou plus ne cesse de progresser de 2 340 unités en 1998 à 6 594 unités en 2006 (+182 %), alors que les chômeurs se situant dans les classes inférieures de durée de chômage connaissent un accroissement moins considérable. Les chômeurs de longue durée de 8 ans ou plus étaient nettement moins nombreux en 1998 par rapport aux chômeurs ayant une durée de chômage plus courte. En 2006, ils sont placés en 2^{ème} place après les chômeurs de courte durée (< 1 an) et ils représentent 22 % des chômeurs dans ce statut. Pour l'instant, rien ne porte à croire que leur croissance se stabilisera. Mieux encore, ce groupe de chômeurs de très longue durée deviendra probablement, dans un proche avenir, le groupe le plus important, étant donné que les chômeurs de courte durée régressent depuis 2004.

Graphique 7

Evolution 1998 - 2006 du nombre de travailleurs à temps partiel volontaire en chômage selon la durée du chômage

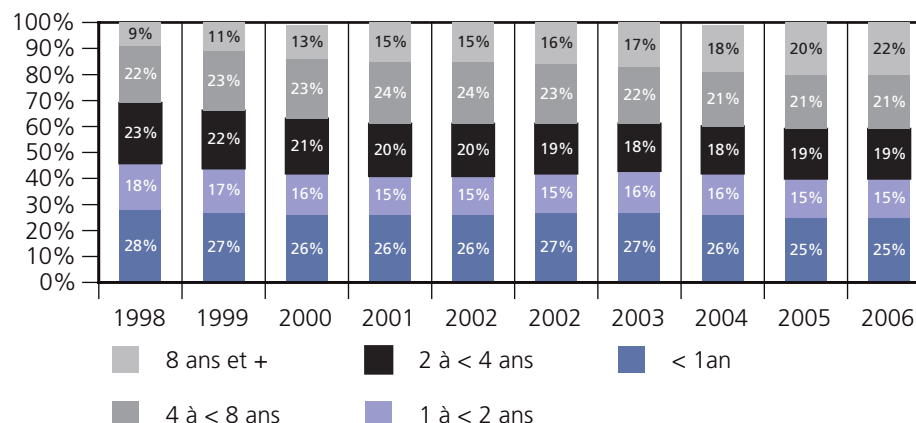


Les chômeurs de courte durée (< 1 an) peuvent aussi être considérés comme des entrants dans le système. Le flux d'entrées annuel dans le statut au cours de la période 1998-2006 varie entre 7 000 et 8 000 unités avec un pic de 8 271 unités en 2003. Outre ce flux d'entrées assez stable on observe un accroissement progressif du chômage de longue durée. Il est donc malaisé pour un nombre croissant d'allocataires de sortir de ce statut une fois dedans.

Cela est probablement dû au fait que les personnes (surtout des femmes) voulant se réintégrer sur le marché de l'emploi après une interruption de leur carrière professionnelle, ne trouvent pas un emploi à temps plein ou se contentent d'un emploi à temps partiel. Ainsi, elles perdent le droit à des allocations à temps plein si elles se retrouvent au chômage.

Graphique 8

Evolution 1998-2006 de la durée du chômage parmi les travailleurs à temps partiel volontaire en chômage (en % du total)

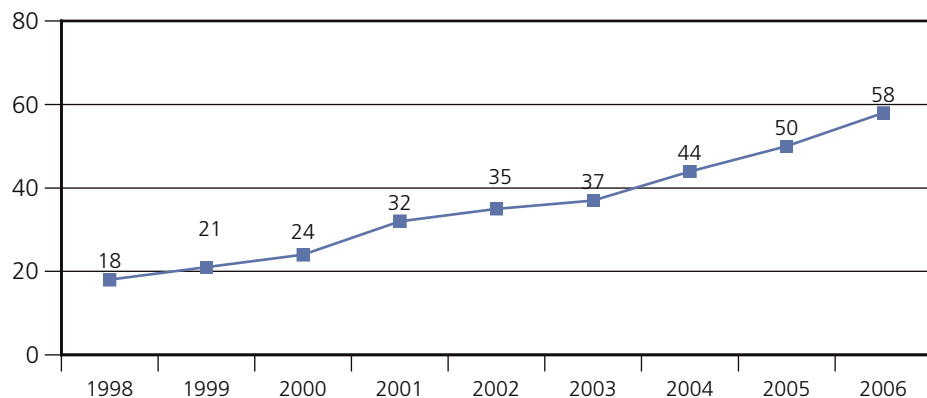


La part de ceux qui sont en chômage depuis moins d'un an dans le statut diminue quelque peu de 28 % en 1998 à 25 % du total en 2006. La part des chômeurs de très longue durée, c.-à-d. depuis 8 ans ou plus, devient de plus en plus grande: d'un peu moins de 1/10 en 1998 à presque 1/4 en 2006. Ce groupe est devenu presque aussi important que le groupe des chômeurs de courte durée (= moins d'1 an).

Ceux qui sont chômeurs depuis 1 an ou plus voient augmenter leur part de 72 % à 75 % du total. Ceux qui sont en chômage depuis 2 ans ou plus représentaient 54 % en 1998 et 62 % en 2006. La part des chômeurs depuis 4 ans ou plus passe de 31 % en 1998 à 43 % en 2006. On peut en déduire également que par les entrées constantes, le nombre de chômeurs de longue et surtout de très longue durée ne fait que croître.

Graphique 9

Evolution des chômeurs ayant une durée du chômage de 10 ans ou plus exprimée en % du nombre de chômeurs ayant une durée du chômage de -1 an (1998-2006)



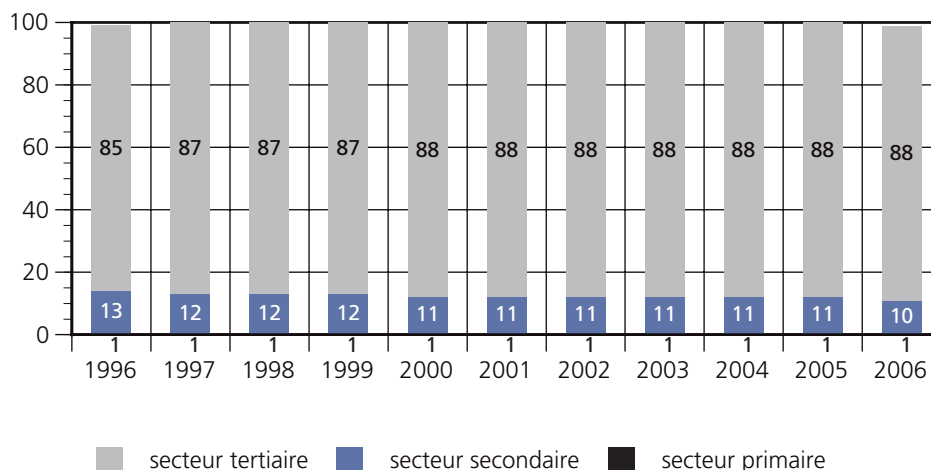
Une autre manière d'illustrer que le nombre de chômeurs de longue durée ne cesse d'augmenter est de convertir l'évolution des chômeurs de très longue durée (10 ans ou plus) en un pourcentage du nombre des chômeurs de courte durée (moins d'un an).

On remarque qu'en 1998, le nombre de chômeurs ayant une durée de chômage égale à 10 ans ou plus n'atteignait que 18 %, soit moins d'1/5 des chômeurs de courte durée de moins d'un an. Ce pourcentage croît progressivement pour atteindre en 2006 plus de la moitié, soit 58 % des chômeurs de courte durée.

4. Evolution selon la branche d'activités

Graphique 10

Evolution 1996-2006 de la répartition selon le secteur d'activité économique*

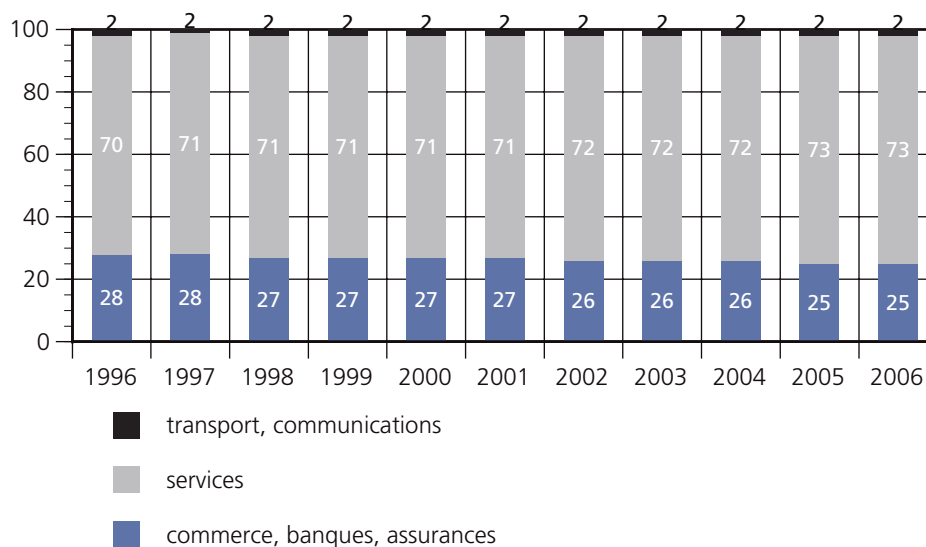


* Ce graphique ne reprend pas les activités mal définies.

La plupart des travailleurs à temps partiel volontaire devenus chômeurs - 85 % (1996) à 88 % (depuis 2000) - étaient occupés dans le secteur tertiaire. 13 % (1996) à 10 % seulement (2006) ressortissent au secteur secondaire et un petit résidu (< 1 %) au secteur primaire. Le secteur tertiaire a donc gagné du terrain depuis 1996, alors que le secteur secondaire a perdu quelque peu de son importance.

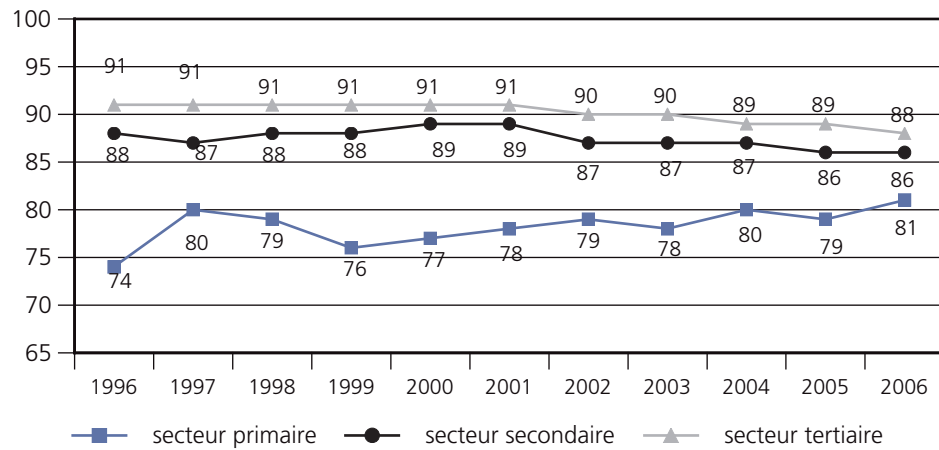
Graphique 11

Evolution du secteur tertiaire - 1996-2006



Si l'on ne considère que le secteur tertiaire, les services représentent 70 % du total. La tendance est à la hausse (de 70 % en 1996 à 73 % en 2005 et en 2006). Le commerce, les banques et les assurances y sont pour un quart ou plus, mais leur part est plutôt à la baisse (de 28 % en 1996 à 25 % en 2005 et en 2006). Enfin, durant toute la période examinée, la part des transports et communications dans le secteur tertiaire n'est que de 2 %.

Graphique 12
Evolution de la part des femmes selon les secteurs (en %) – 1996-2006

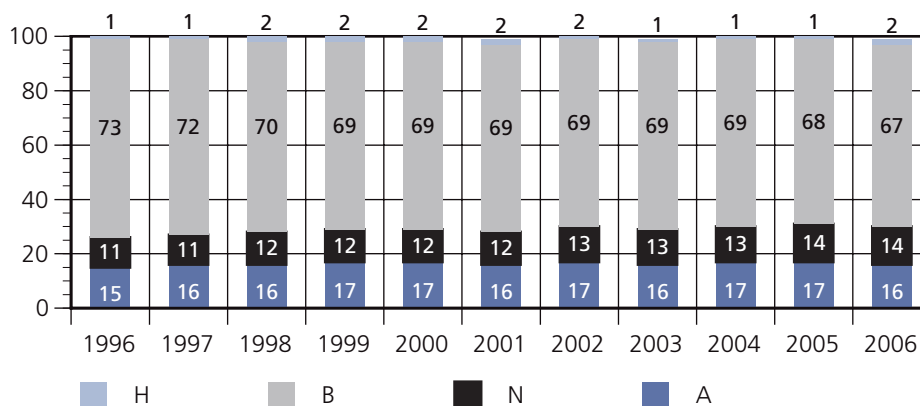


Les femmes sont fort représentées dans les trois secteurs. Leur représentation au sein du secteur tertiaire est toutefois la plus importante, quoiqu'elle régresse légèrement de 91 % en 1996 à 88 % en 2006. Le secteur secondaire suit immédiatement, variant de 88 % à 89 % pour atteindre 86 % à la fin de la période examinée. Dans le secteur primaire, d'où ne proviennent que 1 à 2 % des travailleurs à temps partiel volontaire devenus chômeurs, leur représentation est un peu moins considérable (3/4 à 4/5).

5. Evolution selon la catégorie familiale

Graphique 13

Evolution selon la catégorie familiale en % du total – 1996-2006



H: allocation forfaitaire pour dispensés pour raisons sociales ou familiales

B: cohabitants sans charge de famille

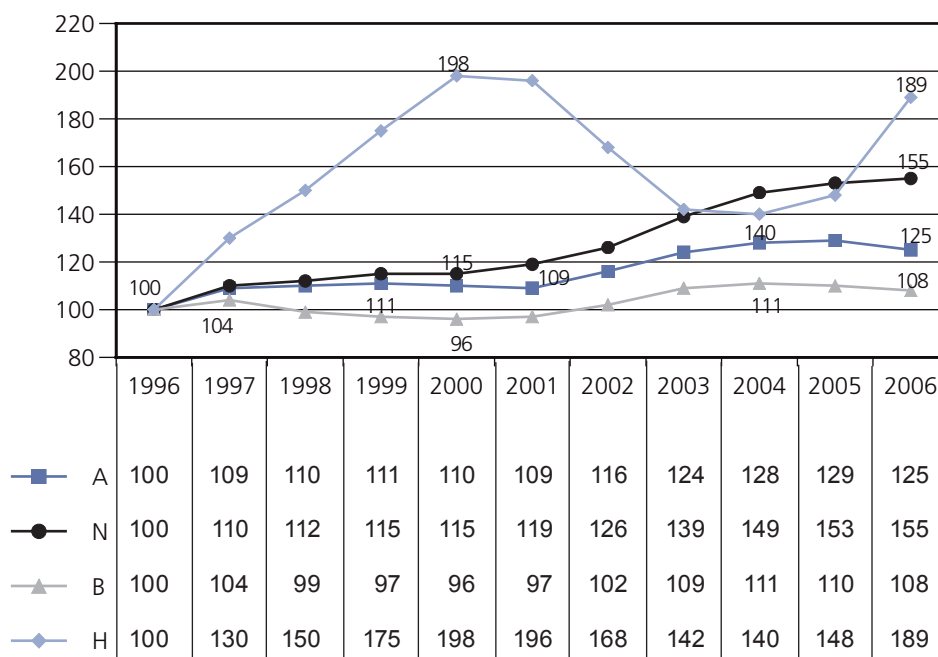
N: isolés

A: cohabitants avec charge de famille ou chefs de ménage

La majorité des travailleurs à temps partiel volontaire devenus chômeurs reste cohabitants sans charge de famille, mais leur part diminue de 73 % en 1996 à 67 % en 2006. Malgré cette décroissance, la part des cohabitants semble proportionnellement être presque deux fois plus importante qu'au sein de la population totale des chômeurs complets, où ce taux est de seulement 34 % en 2006. La proportion des cohabitants avec charge de famille ou des chefs de ménage et des isolés a, par contre, progressé de 15 % à 16 % pour les chefs de ménage et de 11 % à 14 % pour les isolés. Notons que la part de ces catégories parmi les travailleurs à temps partiel volontaire est nettement moindre qu'au sein des chômeurs complets. La part de l'allocation forfaitaire pour dispensés pour raisons sociales ou familiales varie de 1 à 2 %.

Graphique 14

Evolution 1996 – 2006 selon la catégorie familiale, 1996 = 100



Si l'on prend 100 comme référence de base en 1996, il apparaît que les isolés ont crû de 55 % en 2006, les chefs de ménage de 25 %, les cohabitants sans charge de famille de 8 % et les dispensés (peu nombreux) bénéficiant d'une allocation forfaitaire, de 89 %.

6. Part des non-demandeurs d'emploi au sein des travailleurs à temps partiel volontaire au chômage

Tableau 1
Evolution du nombre de non-demandeurs d'emploi 2004-2006 selon le motif de la dispense (source MDDB-chômage)

Motifs de la dispense	% total		% total		% total	
	2004	TPV	2005	TPV	2006	TPV
Chômeurs âgés	8 796	28	8 123	26	7 680	25
Formation professionnelle reconnue	539	2	565	2	621	2
Difficultés sociales et familiales	418	1	442	1	565	2
Vacances dans les établissements d'enseignement	386	1	377	1	31	0,1
Etudes ou formations	245	1	278	1	89	0,3
ALE ou agent de prévention et de sécurité	504	2	25	0,1	32	0,1
Actions à l'étranger	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Total non-demandeurs d'emploi	10 889	35	9 810	32	9 292	30

Le nombre de non-demandeurs d'emploi (dispensés) a diminué au cours de la période 2004-2006 de quelque 15 %. En 2004, ils représentaient encore 35 % de tous les travailleurs à temps partiel volontaire au chômage. En 2006, ce pourcentage n'était plus que de 30 %. La baisse se situe surtout parmi les chômeurs âgés (de 28 % du total en 2004 à 25 % du total en 2006) et parmi les ALE ou les agents de prévention et de sécurité (de 2 % à 0,1 %). Rappelons que depuis juillet 2002 les 50 ans ou plus doivent rester inscrits en tant que demandeur d'emploi jusqu'à l'âge de 58 ans et que la dispense pour la plupart des chômeurs actifs en ALE a été supprimée en octobre 2004. Une baisse se rencontre également chez le personnel des établissements d'enseignement lors des vacances d'été (leur part passe de 1 % à 0,1 %) et chez ceux qui suivent des études ou une formation (de 1 % à 0,3 %). Les formations professionnelles reconnues et les dispenses pour raisons sociales ou familiales montrent, par contre, une légère hausse en chiffres absolus, qui se traduit pour les raisons sociales ou familiales également en une part plus importante (de 1 % à 2 %).

Si l'on ne considère que l'année 2006, il en ressort que 9 292 travailleurs à temps partiel volontaire au chômage ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi. La plupart d'entre eux (83 %) concernent des dispenses comme chômeur âgé. Pour le reste, il y a encore ceux qui suivent une formation professionnelle reconnue (7 % des dispenses) ou qui sont dispensés pour raisons sociales ou familiales (6 %). La part des autres dispensés est insignifiante.

Parmi les 14 800 travailleurs à temps partiel volontaire âgés de 50 ans ou plus en 2006, 7 680 (soit 52 % des 50 ans ou plus) ne sont plus inscrits comme demandeur d'emploi parce qu'ils ont acquis le statut de chômeur âgé. Etant donné que cette dispense n'est accordée, depuis juillet 2002, qu'aux chômeurs ayant atteint l'âge de 58 ans, on peut supposer que la plus grande partie des chômeurs âgés dispensés se situe dans les deux classes d'âge supérieures (55-59 ans et 60 ans ou plus) qui, au total, comptent 9 783 unités.

7. Travailleurs à temps partiel volontaire au chômage selon le niveau d'études

Tableau 2
Répartition selon le niveau d'études – 2006

	Hommes	In %	Femmes	In %	Total	In %
Primaire et 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré de l'enseignement secondaire	1 817	49	15 406	57	17 223	56
Enseignement secondaire 3 ^{ème} et 4 ^{ème} degré	1 018	28	6 969	26	7 987	26
Enseignement supérieur 1 ^{er} cycle bachelor	165	4	1 281	5	1 446	5
Enseignement supérieur 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle (master et doctorat)	257	7	581	2	838	3
Contrats d'apprentissage	113	3	566	2	679	2
Autres études et inconnus	317	9	2 089	8	2 406	8
Total	3 687	100	26 891	100	30 579	100

Depuis 2006 une autre répartition des niveaux d'études est d'application. C'est pourquoi nous ne prenons que l'année 2006 comme base.

Environ 56 % des travailleurs à temps partiel volontaire au chômage peuvent être considérés comme peu qualifiés dans la mesure où ils n'ont suivi des études que jusqu'au 2^{ème} degré inclus de l'enseignement secondaire. Ce pourcentage est comparable à celui enregistré pour l'ensemble du groupe des chômeurs complets (54 %).

Il est remarquable de constater que les peu qualifiés sont plus nombreux parmi les femmes (57 %) que parmi les hommes (49 %), ce qui est l'inverse de la situation du groupe des chômeurs complets en général, où le pourcentage de peu qualifiés chez les hommes (57 %) est plus élevé que celui des femmes (51 %) (Rapport annuel ONEM 2006, p. 157).

Le 2^{ème} groupe le plus important est celui des personnes ayant terminé le 3^{ème} ou le 4^{ème} degré de l'enseignement secondaire. Au sein de ce groupe, représentant 26 % du total, il y a peu de différence entre les hommes et les femmes: 28 % des hommes et 26 % des femmes ont terminé ces études.

Il y a également très peu de variation entre les hommes et les femmes en possession d'un diplôme de bachelor ou équivalent: 4 % pour les hommes et 5 % pour les femmes. Par contre, le pourcentage des hommes ayant fait des études de master ou de doctorat est beaucoup plus élevé (7 %) que celui des femmes (2 %).

Conclusions

Le nombre d'allocataires dans le statut de travailleurs à temps partiel volontaire a augmenté de 77 % entre 1992 et 2006 (de 17 294 à 30 579).

Le statut a un profil nettement féminin. Malgré un accroissement du taux des hommes, 88 % des chômeurs dans ce statut sont encore des femmes. Les cohabitants sans charge de famille sont majoritaires avec un taux de 67 % en 2006, mais ce pourcentage diminue surtout en faveur des isolés (14 % en 2006) et, dans une moindre mesure, des chefs de famille (16 %).

Les allocataires dans ce statut sont de plus en plus âgés. Le nombre de personnes âgées de 50 ans ou plus a fortement augmenté et s'élève, en 2006, à 48 % du total contre 27 % en 1992. Chez les femmes, les 50 ans ou plus sont même majoritaires (51 %). Au sein du groupe des 50 ans ou plus, une stabilisation s'observe dans les classes d'âge de 50 à 55 ans et de 55 à 59 ans. La classe d'âge de 60 à 64 ne cesse toutefois de gagner du terrain sous l'influence d'un accroissement de l'âge de la pension des femmes et par des entrées provenant de la classe d'âge inférieure.

Alors que la part des chômeurs de courte durée (moins 1 an) venant d'entrer dans le statut reste relativement stable à un quart du total, celle des chômeurs de longue durée continue d'augmenter. Il devient de plus en plus difficile de sortir de ce statut. Le taux des chômeurs de très longue durée qui sont au chômage depuis 10 ans ou plus était, en 2006, de 58 % du nombre des chômeurs de courte durée, tandis qu'en 1998, il n'était que de 18 %. Ce phénomène est lié à la réinsertion sur le marché de l'emploi de beaucoup de femmes (d'âge moyen ou plus) dans un emploi à temps partiel. Celles-ci tombent en cas de chômage souvent sous le régime d'allocation à temps partiel.

En 2006, 9 292 chômeurs dans ce statut, soit 30 %, ne sont plus demandeurs d'emploi. Il s'agit surtout de personnes de 50 ans ou plus ayant le statut de chômeur âgé dispensé. Ces personnes représentent 83 % de tous les non-demandeurs d'emploi.

Enfin, il s'avère qu'en 2006, 56 % des travailleurs à temps partiel volontaire devenus chômeurs ont un niveau de scolarité bas et n'ont suivi que l'enseignement inférieur ou le 1^{er} ou le 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire. Ils sont généralement issus du secteur tertiaire (88 % en 2006).

